

Rapport relatif au budget 2022

Commission de l'urbanisme (CoUrb)

Président : Dominique Robyr (LR+G)

Rapporteur : Vincent Raymond (LC)

Membres : Julien Anthony (LR+G), Mikaël Coquoz (LC), Christelle Farquet (LC), Paola Morzillo (LR+G), Gail Rappaz (LC)

La CoUrb s'est réunie le 2 novembre 2021 pour examiner sous l'angle des attributions de la CoUrb le budget 2022 soumis par le Conseil Municipal.

La CoUrb remercie le Conseil municipal pour le travail effectué sur le budget. La CoUrb se réjouit de constater d'importantes convergences de vue dans la planification financière entre les pistes évoquées par le Conseil municipal et le plan de législature déposé par la CoUrb au début de la législature. La CoUrb salue également la volonté du Conseil municipal de travailler à augmenter la marge d'autofinancement pour faire face aux importants investissements notamment liés aux questions d'urbanisme pour les prochaines années.

La CoUrb a soumis plusieurs questions au Conseil municipal en vue de la séance plénière du 14 décembre 2021 relative au budget 2022. La CoUrb remercie le Conseil municipal ainsi que l'administration pour leur disponibilité et pour les réponses transmises. Elles sont reproduites ci-dessous en italique et entre guillemets.

1. La CoUrb a appris que le bâtiment du Centre sportif n'est pas aux normes anti-feu et doit être assaini. Comment les investissements sont-ils prévus sur la durée des travaux nécessaires à la mise en conformité ?

« Le « concept de protection incendie » a été établi et des travaux à hauteur de 240'000.- doivent être effectués. Ces travaux sont répartis sur 3 ans, soit 80'000.- par année. Une première intervention a déjà eu lieu en 2021, il s'agit d'un escalier de secours. »

2a. Quel est le plan d'assainissement des réseaux de distribution et d'évacuation des eaux prévu par le Conseil municipal ?

« En 2022 des travaux d'assainissement sont prévus sur la rue St-François-De Quartéry. Ces travaux sont liés au PGEE (plan général d'évacuation des eaux) de 2001 mis à jour en 2013. Une nouvelle version du PGEE est en cours et sera livrée à la commune en juin 2022. Pour la distribution de l'eau potable, ces travaux seront également réalisés en tenant compte des recommandations du PDDE. (PDDE plan de distribution des eaux.) La version définitive du PDDE devrait être réalisée en janvier 2022. »

2b. Quel sera le degré d'avancement des travaux sur la Commune pour les séparatifs au moment de l'ouverture prévue de Futurostep ?

« L'agenda de Futurostep prévoit une mise en service à un horizon temps de 10 à 15 ans. D'ici là la commune espère atteindre un taux d'eaux parasites aux alentours de 20 à 30 %. »

2c. La CoUrb souhaite, dans la mesure du possible, disposer de cette planification au printemps 2022 en vue de la séance consacrée aux comptes 2021.

« Comme mentionné ci-dessus, la planification du PGEE mis à jour sera disponible en juin 2022. Elle pourra être communiquée à la CoUrb à ce moment-là. »

3. Quel est, dans le détail, le projet de réaménagement du parc de la Tuilerie ? Quel est le degré d'avancement des décisions sur ce parc situé au coeur de la ville ?

« L'abattage des arbres dangereux a été effectué en automne. La pose des nouveaux luminaires, la suppression des arches et des souches d'arbre seront effectués après Lumina. En 2022 il y aura le remplacement de la fontaine. »

St-Maurice, le 02/12/21



Dominique Robyr
Président de la CoUrb



Vincent Raymond
Rapporteur de la CoUrb